

1. HISTORIQUE

L'histoire de l'exploitation forestière au Mexique remonte loin dans le passé. Bien avant que l'Espagne en ait fait la conquête, les Indiens comptaient déjà sur les ressources des vastes forêts mexicaines pour s'approvisionner en nourriture, se protéger et confectionner des vêtements. Le XVI^e siècle a vu naître les premières mesures législatives visant à prévenir la destruction des forêts, notamment des restrictions sur l'abattage des arbres et des mesures rudimentaires de reboisement. Au cours du siècle suivant, l'exploitation des forêts d'acajous, de cèdres et de chênes fut réservée à la Couronne d'Espagne, même s'il arriva souvent aux Anglais et aux Danois d'envahir les forêts tropicales.

La destruction massive des forêts mexicaines commença avec l'éclosion de l'industrie minière sous l'égide des conquérants hispaniques. Les mines étaient construites et renforcées avec des structures de bois, le bois servait de combustible pour la transformation des matières premières en métaux, et les indigènes, dépossédés de leurs terres, défrichaient de plus en plus les forêts pour s'approprier le terrain dont ils avaient besoin pour cultiver.

Pendant le nouveau régime qui suivit l'indépendance, les dirigeants ont élaboré une série de règlements en vue de protéger les forêts et de contrôler la fabrication de produits du bois. Durant le XIX^e siècle, on exigea un permis pour l'exploitation des bois fins, on autorisa l'importation libre de bois pour empêcher l'exploitation excessive des forêts, on dressa le premier inventaire des ressources existantes, on réglementa la coupe des arbres et la conservation des forêts et, finalement, on créa des parcs nationaux pour protéger à la fois la faune et la flore.

Ces efforts, visant à limiter l'exploitation abusive des forêts et à préserver les ressources existantes, se poursuivirent au cours du XX^e siècle. En 1926, le président Plutarco Elías Calles, dans un effort de rationalisation officielle de l'exploitation des forêts mexicaines, instaura la première loi sur les forêts. Cette loi fut modifiée une première fois en 1942, puis durant